

Objet : AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

SITE DU LAC – AIN'TERLUDE - PETITS BOUTS DE LI'AIN – ETE 2026

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- . Vu le code des communes, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4,
- . Vu le Code de la route, notamment l'article A225,
- . Vu la demande de Mme Priscille BAILET, animatrice de l'association Ain'Terlude en date du 30 avril 2026, pour occuper le domaine public sur le site du lac,
- . Vu l'avis de la Communauté de Communes Bugey Sud, gestionnaire du site du lac, autorisant Mme Priscille BAILET, animatrice de l'association à organiser deux animations « jeux »,
- . Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique,
- . Considérant que pour la bonne organisation de ces manifestations, il convient de prendre des dispositions particulières.

ARRETE 2026 - 26

Article 1 : En raison des animations « jeux », l'association Ain'Terlude représentée par Mme BAILET Priscille, animatrice pour « Petits Bouts de li'Ain », est autorisée à occuper le domaine public sur le site du lac de Virieu le Grand le jeudi 9 juillet 2026 et le vendredi 24 juillet 2026 de 13h à 20h.

Article 2 : Il appartient à Mme BAILET Priscille, animatrice de l'association, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place des animations en tenant compte de la promiscuité des baigneurs et estivants.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et transmis à :

- . Mme BAILET Priscille,
- . La brigade de Gendarmerie de VIRIEU LE GRAND,
- . La Communauté de Communes Bugey Sud,

Fait à VIRIEU LE GRAND,
Le 5 mai 2026.

Le Maire,
Yvette VALLIN.

